

NOTE

Expéditeur :
SDGD
Destinataire(s) :
CODIR DTR -
DPE – DMOA –
DFF - DG
Assistantes Dir.
SI

INTERIM DE LA DIRECTION GENERALE DELEGUEE

3 avril 2024

Considérant :

- La décision du président du directoire n°2023/01 DG du 03 janvier 2023 portant nomination, à compter du 4 janvier 2023, du Directeur Général Délégué en charge de la direction territoriale de Rouen - M. Dominique RITZ
- La décision n°2023/02 DG portant délégation de pouvoirs au Directeur Général Délégué en charge de la direction territoriale de Rouen et organisant la suppléance de ce dernier en cas d'absence ou d'empêchement ;
- La décision n°2023/03 DG portant délégation de signature à M. Dominique RITZ, Directeur Général Délégué en charge de la direction territoriale de Rouen ;
- La décision n°2023/05 – DTR – DGD en date du 05 octobre 2023 portant délégation de signature aux directeurs sectoriels et chefs de service ;

Durant l'absence de Dominique RITZ, du **8 au 19 avril 2024**, l'intérim sera assuré par Ludovic GRABNER, Directeur du Chenal et des Travaux Maritimes, à l'effet d'exécuter les actions visées par la décision visée ci-avant et relevant du niveau d'habilitation du délégant.

Cette décision prend effet à compter de sa publication par voie électronique sur le site web de HAROPA PORT.

Le Directeur Général Délégué en charge
de la Direction Territoriale de Rouen


Dominique RITZ

